

# **Compte-Rendu du Conseil Municipal du** **Lundi 30 novembre 2020**

Absents : -

Absent excusé : Mr RIGOULOT Luc

## **1 – Bois 2021**

### **1) Etat d'assiette**

Les coupes pour l'année 2021 se situeront dans les parcelles :

- Parcelle 2 pour un volume de 130 m<sup>3</sup>
- Parcelle 13r (régénération) pour un volume de 110 m<sup>3</sup>
- Parcelle 13a (amélioration) pour un volume de 105 m<sup>3</sup>
- Parcelle 24 pour un volume de 170m<sup>3</sup>.

A l'unanimité, le conseil approuve l'état d'assiette 2021.

### **2) Tarifs 2021**

Bois d'affouage : 12 € le stère

Bois façonné - livré : notre bûcheron ayant augmenté le façonnage des stères de 3€ HT, la commune se voit contrainte de passer le prix du ballot de bois façonné à 54€ TTC (Façonnage : 31 € HT + Livraison : 9 € HT+ 10% de TVA = 44€ + 10€ (au lieu de 12€) de bois communal).

La Conseil valide ces tarifs ainsi que le règlement de l'affouage.

## **2- PMA : demandes de subvention au titre des fonds de concours**

PMA participe à la réalisation d'équipements de ses communes membres par l'attribution de fonds de concours. Tous les projets d'investissement étant éligibles, Mme le Maire propose d'élaborer des demandes pour :

- La réfection du toit de la distillerie
- La réalisation de l'écluse rue de la Pérusse

Unanimité du Conseil.

## **3 – Défibrillateur**

Un décret de 2018 a rendu obligatoire, dans les établissements recevant du public de catégorie IV (jusqu'à 300 personnes), l'installation d'un défibrillateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. PMA a, concomitamment, engagé des actions de prévention en faveur de la lutte contre la mort subite et a, dans ce cadre, négocié des tarifs préférentiels pour ce type de matériel à l'attention de ses communes adhérentes. Après consultation, il s'avère que ces tarifs sont les plus intéressants. Le conseil, après en avoir délibéré, décide l'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 350 € HT (entretien offert pendant 4 ans).

Mme le Maire précise que ce défibrillateur nécessite une installation électrique. Des devis ont été demandés, le Conseil décide de retenir l'entreprise Martin, moins disante, pour un montant de 156.19€TTC.

Dans le cadre des actions de prévention engagées par PMA, des formations à l'utilisation de ce matériel seront organisées à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021, une information sera faite ultérieurement.

#### **4- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2019**

Madame le Maire informe le Conseil que le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2019 doit être présenté au Conseil. Après étude, le Conseil en prend acte.

#### **5 – Information et questions diverses**

##### Marchés du soir :

Madame le Maire et le conseil dresse un bilan de cette manifestation.

##### Fibre :

Le très haut débit pour tous par la fibre chez l'habitant (FTTH) initialement prévu fin 2024 sera effectif fin 2022 pour respecter les objectifs départementaux.

##### Déchets :

PMA souhaite organiser la collecte des biodéchets afin de les valoriser aux fins de méthanisation. Une benne sera à disposition au Point R, des poubelles et sachets seront distribués à la population.

##### Point R :

Un projet de déplacement du Point R avait été envisagé afin d'éviter les nombreux dépôts sauvages. L'an dernier, des subventions étaient attribuées par PMA pour les Points R enterrés. PMA a changé d'optique, d'autres solutions sont à l'étude.

##### Fontaine :

Mme le Maire dresse le bilan financier de cette opération. Les travaux s'élèvent à 97 065.63 € HT. Subventions déduites, la part de la commune est de **15 481.07€**. Il est à noter cependant, que le montant de ces travaux inclut également la création d'un regard d'eaux pluviales ainsi que le déplacement de la canalisation située sous la fontaine.

Ces travaux ont également fait apparaître le non-raccordement au réseau d'assainissement de certains foyers. Ceux-ci ont été estimés à environ 50 000€ entièrement pris en charge par PMA du fait du transfert de la compétence en 2017.

##### Noël des enfants scolarisés au SIVU de la Chauillère :

Comme chaque année depuis la création du RPI, la commune participe à hauteur de 8€ par enfant (43 enfants de Raynans pour 2020) afin que chaque enfant bénéficie d'un cadeau (Friandises + livre). D'ordinaire (hors période COVID), un spectacle ainsi qu'un sachet de friandises leurs étaient offerts.